



Mon concubin voudrait adopté mon fils

Par **laurie47**, le **31/10/2008** à **15:41**

j'ai un fils qui a 5 ans et son geniteur la reconnu a sa naissance mais il ne l'a jamais vu ni payé la pension alimentaire malgré un jugement. j'ai refait ma vie et mon concubin avec qui j'ai une fille élève mon fils depuis qu'il a 2ans et il voudrait l'adopté est ce possible ?

Par **bartlett**, le **10/11/2008** à **16:56**

A ma connaissance votre concubin peut adopter votre premier enfant! Vous avez la possibilité de l'adoption simple ou plénière!! Adoption simple n'enlève pas tout les droits du père naturel et il conserve son nom de famille sur lequel peut venir s'accoler le nom de votre concubin!! Adoption plénière demande a ce que l'autorité parentale soit retirer du pere naturel!! Pour faire l'un ou l'autre il faut saisir un avocat, car il faut la "permission" du pere naturel!! Ensuite cela passe devant le JAF etc!!

A savoir l'autorité parentale peut etre enlevé d'un parent si il y a faute grave ou absence!! L'autorité parentale complète passera au pere naturel si, par malheur, vous veniez a deceder! A savoir aussi; si c'est un problème pour l'adoption, pour la "sécurité" de votre enfant, encore si jamais malheur vous arrivais, vous devriez panser a faire un testament holographique!! Sur ceci vous noté qui sera le tuteur légal de votre enfant!! Apparemment ce document porte le poids nécessaire!! Demandez conseil à un Notaire!! Il y a un cout d'environ 100 euros!! Donc, je vous souhaite bonne chance dans vos démarches!! Choisissez bien votre Avocat, si tel est le cas!!

Bon caourage!!